

Représentations et pratiques langagières de jeunes Algériens issus de l'immigration : l'arabe dialectal et le tamazight sont-ils des langues de France ?

Karima AIT DAHMANE⁽¹⁾

Introduction

La présente étude consiste en une réflexion sur les représentations des langues minoritaires de France. Nous partons d'un triple constat : 1) les lois française et algérienne présentent de frappantes similitudes sur le plan linguistique: les deux manifestent la volonté d'instaurer une langue unique à leurs pays respectifs ; 2) toutes les langues sont égales et doivent être écrites et reconnues ; 3) les immigrés¹, en France, ont droit à un enseignement dans leur langue maternelle car cette dernière joue un rôle très important dans la reconnaissance identitaire.

Ce colloque nous donne l'occasion d'interroger les facteurs de transmission des « langues » et des identités en France en nous appuyant sur les politiques linguistiques et les représentations des langues, des cultures et de la diversité socio-langagière. Quelles représentations les jeunes Algériens issus de l'immigration se font des langues parlées dans la famille? Cette question nous conduit à faire ressortir, à travers un corpus d'entretiens semi-directifs, les liens entre les représentations et les pratiques langagières de ces locuteurs et à réfléchir aux/les actions visant à lutter contre les discriminations par une réelle prise en compte de la diversité de la société française.

1. États des lieux de la diversité linguistique de l'Algérie et de la France

1.1. La politique linguistique de la France coloniale en Algérie

Dans un premier temps, il nous paraît important de nous arrêter sur un événement historique. La conquête militaire française a très gravement bouleversé le socle identitaire en Algérie, aussi bien dans son expression arabophone que berbérophone. Chacune des eux sphères

⁽¹⁾ Université d'Alger 2, faculté des langues et lettres, département de français, 16340, Alger, Algérie.

¹ Le terme «immigrant» couvre des situations diverses qui peuvent être décrites par les expressions «enfants issus de l'immigration». Il peut s'agir d'enfants et de familles installés légalement, demandeurs d'asile ou réfugiés, ou encore en situation d'immigration irrégulière.

linguistique ont été totalement marginalisées. La citation ci-dessous résume bien l'ambition du colonisateur de cette période :

« Le premier soin d'un peuple conquérant devrait être à mon avis de ruiner au plus vite la langue de ses nouveaux sujets... C'est le français qu'il faut aider, c'est le français qu'il faut répandre »².

Nous sommes ici en contexte spécifique, cette conquête fut décisive pour la diffusion de la langue française, mais pas pour la diffusion du Christianisme malgré les efforts catholiques pour reconquérir culturellement le pays particulièrement la Kabylie. Pour Pierre Foncin, historien et géographe, le rapprochement entre indigènes et paysans français s'imposait, en matière notamment de langue et de culture. Si l'on pouvait, dit-il, leur démontrer, par le biais de l'école, l'utilité supérieure de la langue de Molière, nul doute qu'ils seraient ceux que l'on pourrait le plus facilement « conquérir moralement ». Néanmoins, cet historien sous-estimait deux questions importantes et de fait liées: d'une part, la liaison langue-culture-religion, qui donnait à l'arabe, «langue du Coran », un statut particulier en Algérie, et, d'autre part, la « conquête morale » ne pouvait pas faire oublier la conquête militaire et le code de l'indigénat instaurant une infériorité permanente du musulman par rapport au citoyen français.

Partant de ce rappel historique, il importe de préciser qu'au lendemain de l'Indépendance, l'Etat algérien a imité la France en optant pour une politique linguistique assimilationniste qui favorise une langue unique, celle du Coran, tout en cherchant à éradiquer les variétés concurrentes. Nous retrouvons sous la plume de Félix Marti² et de Paul Ortega une idée comparable à celle avancée ci-dessus :

«Une langue non utilisée dans la pratique religieuse des locuteurs est reléguée et marginalisée, ce qui peut provoquer des attitudes négatives entre ceux qui la parlent et leurs coreligionnaires qui ne la parlent pas. Etant donné que les institutions religieuses exercent un pouvoir sur la société, la planification linguistique qu'ils mènent peut être décisive pour la création des stéréotypes linguistiques qui perpétuent la marginalisation de certains groupes de personnes qui parlent et de leur langue» (2006 : 197).

1.2. Les langues de France

La France- société plurielle et multiculturelle- possède une grande variété de langues sur son territoire : sont représentés trois rameaux de la famille indo-européenne (celtique, germanique et romane), une langue

² Paul Bernard, cité par Léon Antoine, 1991, *Colonisation, enseignement, éducation : étude historique et comparative*, Paris, l'Harmattan.

non indo-européenne (le basque) et au moins cinq groupes au sein de la famille romane (langues et parlers d'oïl, langues d'oc, catalan, corse, franco-provençal).

Les langues minoritaires qui bénéficient d'une certaine extension du droit d'enseignement sont les suivantes: l'occitan, le catalan, l'alsacien, le breton, le corse et le basque. Néanmoins, il faut noter que ce sont les écoles privées subventionnées par l'État, notamment en breton et en basque, qui réussissent à donner un enseignement assez complet en langue régionale.

1.2.1. L'arabe maghrébin en France

L'arabe maghrébin est parlé dans les familles en France. Partant du contexte historique, les premiers immigrés installés en France sont les Algériens. Puis sont arrivés les Marocains et les Tunisiens, qui, tous, prévoyaient d'améliorer leurs conditions économiques dans ce pays et de rentrer chez eux. Les emplois qu'ils occupent sont ceux d'ouvriers dans l'industrie ou de manœuvres dans le B.T.P. (bâtiment travaux public). Ces immigrés de la 1^{ère} génération parlent toujours l'arabe dialectal et restent très attachés à leur répertoire culturel et familial. (Source INSEE, enquête sur l'emploi, 1995).

Pour ce qui est des langues parlées par les immigrants, la France a reconnu l'arabe dialectal comme faisant partie « des Langues de la France » dans le cadre de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. D'après Dominique Caubet (Inalco), l'appellation « arabe dialectal » regroupe des parlers apparentés qui partagent une aire géographique, de l'extrême Ouest de l'Égypte à l'Atlantique. On estime, chiffres non officiels mais impressionnants, les locuteurs de l'arabe en France à au moins 3 millions de personnes, majoritairement sous sa forme maghrébine, mais aussi - au sein de communautés moins nombreuses - sous ses formes libanaise, égyptienne, syrienne... Pourtant, cette langue ne bénéficie pas d'une place à la hauteur de ce constat dans le système scolaire français. Cette hétérogénéité linguistique et culturelle, liée à l'histoire coloniale, conduit à des revendications de la part des groupes issus de l'immigration, qui tendent - à mesure que les générations se succèdent et abandonnent l'idée du retour au pays d'origine - à demander la reconnaissance publique de leurs particularismes. Cette demande entre en conflit avec la tradition politique française qui n'encourage pas la transmission de la culture des immigrés (langue maternelle, religion, représentations...), car ces spécificités doivent être cantonnées au domaine privé des individus afin que « l'intégration à la française » puisse se réaliser.

1.2.2. Les caractéristiques de la culture linguistique en France

Nous le signifiions précédemment, «la langue de la République est le français» (art.2). Juridiquement, c'est un peu comme s'il n'existait pas de minorités historiques en France. Parmi les principaux aspects qui caractérisent la culture linguistique dans ce pays, nous en citerons quatre. Premièrement, le français est perçu comme un type d'idiome « universel » du fait de sa « beauté », de sa « pureté » et de son « association à la haute culture et aux valeurs d'humanisme » qu'il porte en lui. Deuxièmement, « la notion de « communauté autre que la communauté nationale française » est bannie du droit français qui ne reconnaît que des citoyens « égaux en droit » et considère l'affirmation des droits communautaires spécifiques comme discriminatoire et contraire au principe « d'égalité républicaine » (Marti, Ortega, 2006 :136). Troisièmement, les décideurs politiques imposent leur vue à la majorité. Quatrièmement, la politique linguistique en France est fondée sur un expansionnisme linguistique visant des communautés hors des frontières de l'Hexagone.

2. Représentations sociolinguistiques et vitalité des pratiques langagières en France

Pour repérer les représentations que les jeunes issus de l'immigration se font des langues parlées dans la famille, nous avons interrogé 25 personnes âgées de 20 à 35 ans (10 filles et 15 garçons), résidant dans deux quartiers de Montpellier (Cours de Gambetta et Georges Clémenceau). Notre échantillon est restreint. Il ne permet pas de généraliser les résultats. Précisons que ces jeunes sont nés en France et ont un héritage bilingue bien complexe.

Pourquoi Montpellier ? Parce que, pour des raisons professionnelles, nous étions sur place. Cette ville étudiante, qui compte 1/3 de population de moins de 30 ans, connaît un plurilinguisme et englobe les langues issues de l'immigration (arabe, kabyle, turque, portugaise...)

Voici les questions que nous leur avons posées :

1. Quelle(s) est (ou sont) les langue(s) que vous parliez, quand vous aviez 5 ans, avec votre père et votre mère ? Cette question est très importante, car on sait que la langue maternelle est le premier moyen d'expression acquis pendant l'enfance, par lequel l'enfant se socialise, elle est l'expression d'une identité, la langue natale est inscrite sous le signe d'une fidélité à une tradition particulière, et est l'expression d'une culture.

19 jeunes interrogés sur (25) ont répondu l'arabe dialectal. Les 6 autres parlent un mélange kabyle-arabe-français. La transmission familiale varie d'un foyer à un autre. Il peut, en effet, s'agir d'une transmission passive, où l'on parle arabe aux enfants qui répondent en

français, ou active où l'arabe est réellement la langue du foyer parlée par tous. Précisons que l'arabe dialectal introduit dans le franco- maghrébin (mélange de français familier et du maghrébin) est appris « sur le tas » et que les locuteurs ne sont pas tenus d'être de vrais bilingues.

Lors de notre visite aux quartiers Gambetta et Clémenceau, nous avons remarqué que les jeunes suivent avec beaucoup d'intérêt les émissions d'information des chaînes – en arabe standard – des chaînes Al Jazira ou Al'arabiya. A travers leurs commentaires des événements relatifs au printemps arabe, ils construisent des énoncés bilingues et se démarquent à la fois linguistiquement et culturellement de la société française.

En accord avec les données recueillies, l'arabe dialectal est parlé dans les familles en France, mais les gens n'en ont qu'une connaissance orale ; ils qualifient leur parler de « patois », « dialecte » pour deux raisons essentielles :

a- le manque de valorisation institutionnelle de l'arabe dialectal dans leur propre pays et sa mise en concurrence constante avec l'arabe classique associé à des représentations de valeurs sacralisantes : « langue du Coran », « symbole de la culture nationale »...

b- La langue standard est, rappelons-le, « une notion occidentale qui est souvent associée à celui de langue écrite, étant donné que la façon dont la norme correspondante est normalement établie et fixée correspond à l'écriture » (Marti, Ortega, 2006 : 98).

Il faut noter que les données dont nous disposons suggèrent de tenir compte du fait que le tamazight soit resté pendant très longtemps une langue orale, qu'il n'a pas eu accès à l'enseignement comme les autres langues, ce qui a retardé son passage à l'écrit, il ne peut, selon certaines déclarations, rivaliser avec le français (langue véhiculaire d'enseignement).

2. On retiendra des réponses obtenues que la langue maternelle constitue une marque d'identité ancestrale. Ici l'identité est définie comme le produit d'un processus dynamique et évolutif intégrant les différentes expériences de l'individu. Celui-ci adopte des réponses identitaires selon les situations d'interaction dans lesquelles il est impliqué. En effet, les jeunes de la 3^{ème} génération se comportent en fonction de la façon dont les autres les perçoivent. Ils sont, d'après leurs déclarations, « immigrés en France » et « Français » en Algérie. Ils ont créé un parler franco- maghrébin, qui, lui-même, est le résultat d'une évolution linguistique des jeunes immigrés, à la recherche d'une identité mixte, une identité franco-arabe- maghrébine complexe née d'un conflit de deux langues, de deux cultures, de deux pays. Ce sentiment de n'être

reconnus nulle part en tant que tels les incitent à revendiquer une identité « bricolée » puisqu'elle se fait en réaction à un discours qui les stigmatise.

3. Le parler des jeunes est devenu un patrimoine culturel (attachement mythique à une culture d'origine) qui est essentiellement utilisé pour des besoins d'expressivité ou de créativité linguistique et artistique. Les chansons, lieu de découverte de la culture d'origine, sont pleines de signification, de jeux de mots et même d'humour, elles mettent l'accent sur les problèmes liés à l'immigration, aux inégalités sociales et au racisme. Les chansons le plus souvent écoutées par les jeunes appartiennent au raï et au rap, le mélange des codes français et arabe dialectal, avec des noms comme Khaled, Faudel, Rachid Taha, Souad Massi..., sont porteurs d'une identité positive, valorisante pour les jeunes maghrébins. Khaled est, à titre d'exemple, nommé « artiste interprète de l'année 1997 avec sa chanson *Aïcha* ». Certains artistes ont exprimé des problèmes liés directement à l'immigration avec une musique métissée et parfois humoristique sans finalement l'être vraiment. Prenons comme exemple ici cet extrait du Groupe Zebda pour illustrer cette idée : « *Je ne suis pas né le jour de ma naissance, je suis né lorsque j'ai compris ma différence* » (Extrait de « Je suis » dans l'album *Essence ordinaire*). Entre les années 2002 et 2004, on retiendra aussi les progressions remarquables de Jamel Debbouze, Gad Elmaleh et Fellag dans le domaine de l'humour et au cinéma.

Par ailleurs, d'après les données recueillies, se dire « arabe » ou « kabyle », sur le plan linguistique, ne correspond pas toujours à une pratique langagière effective de l'une ou de l'autre langue. Les jeunes manifestent le désir d'appartenir à une communauté différente, à défaut d'être reconnus par ailleurs. Ils ont recours à l'alternance de langues (utilisation des expressions arabes en les alternant avec le français) ou le mélange de langues arabe- français- Kabyle, qui apparaît comme un besoin de se démarquer socialement et d'exprimer la solidarité à l'intérieur du groupe.

Ce qui doit attirer notre attention est plutôt les nouvelles pratiques langagières des jeunes (conversations, échanges...) qui s'opposent à la norme standard et comprennent des particularismes lexicaux éloignés des modèles standard. D'après D. Caubet, l'arabe maghrébin a une forte influence sur ces pratiques, au niveau de la prononciation, de l'intonation, du vocabulaire et de la syntaxe. Ces jeunes pratiquent le jeu de langues comme un idiome métissé ; les exemples sont nombreux : [être fellah (paysan) = être nul], « meskine » (pauvre), « zaama » (soi disant, faire semblant), « wallah » (je te le jure), « hchouma » (honte, pudeur)... Ces créations découlent de procédés sémantiques comme les emprunts à l'arabe.

3. L'enseignement de la langue d'origine des enfants issus de l'immigration

La défense de la langue maternelle est un argument intéressant parce qu'il reprend des éléments d'un principe fondamental en didactique des langues et en aménagement linguistique: la première initiation de l'enfant au monde de l'école et ses premiers apprentissages cognitifs doivent se faire dans la langue maternelle.

Bien qu'il soit difficile de déterminer les aspects psychopédagogiques qui favorisent ou retreignent la standardisation des langues orales, tout semble indiquer qu'une bonne maîtrise de la langue et de la culture d'origine est sans conteste un facteur favorable à la réussite scolaire, à l'adhésion à la culture d'accueil et plus largement à une relation équilibrée entre les cultures et les communautés en contact. En ce sens, on peut croire qu'une relation positive à sa langue et à sa culture, à ses origines, est une condition décisive et préalable pour l'ouverture culturelle.

Indépendamment du statut juridique des langues, d'un point de vue pédagogique, voire sociologique, toutes les observations des psycholinguistes confirment que les enfants et les groupes qui maîtrisent leur patrimoine culturel et linguistique d'origine, ceux qui ont avec lui une relation valorisante, parviennent facilement à un bon niveau de maîtrise et d'aisance dans la langue et la culture d'accueil. On ne peut être en harmonie avec l'Autre que si on l'est d'abord avec soi-même ! Si certains politiciens français pensent que la culture et la langue des immigrés sont inférieures à la leur, s'ils ont peur que la reconnaissance n'ouvre la voie à toutes sortes de revendications d'identitarisme et de communautarisme, ils ne s'efforceront pas de comprendre l'autre.

Dans cette perspective, il convient de s'appuyer sur les travaux de recherche de Véronique Castelloti qui montrent que l'apprentissage d'autres langues nécessite la mise en place préalable et parallèle d'une culture du plurilinguisme. «Il y a éveil aux langues, dit-elle, lorsqu'une part des activités porte sur des langues que l'école n'a pas l'ambition d'enseigner» (2001). La démarche inclut la langue de l'école et intègre toutes sortes d'autres variétés linguistiques, de la famille et de l'environnement social. On attend de l'éveil aux langues des effets favorables : ouverture à la diversité linguistique et culturelle, renforcement de la motivation à apprendre les langues et développement cognitif.

Conclusion

Pour clore, notre propos - et non l'analyse des données - nous pourrions dire que la France renferme une très grande richesse linguistique et culturelle provenant de son histoire coloniale. Pour tout un ensemble de raisons, historiques, culturelles, géopolitiques et démolinguistiques, c'est très certainement une nécessité et une urgence pour l'Education nationale française que d'engager, de façon progressive, un processus de prise en charge des langues issues de l'immigration, qui ne sont plus un danger pour la langue française, bien au contraire. La mentalité monolingue que l'on veut imposer dans ce pays est en elle-même opposée à l'égalité, à l'ouverture et de plus, elle manque de légitimité.

Pour terminer, nous dirons que lutter contre les différents types de discrimination passe notamment par une politique pragmatique en faveur du plurilinguisme et par une réelle prise en compte aussi bien des savoirs acquis en famille que de la diversité de la société française.

Bibliographie

Caubet, D., « L'arabe dialectal en France », in Pontault, M. (sous la dir.), *Arabophonie, Les cahiers de la francophonie*, n° 10, Haut Conseil de La Francophonie, 2001.

Caubet, D., « La *darja*, langue de culture en France », in *Les langues de France, Hommes et Migrations*, n°1252, novembre-décembre 2004, pp.34-44.

Castellotti, V., 2001, *La langue maternelle en classe de langue étrangère*, Paris, CLE International, DLE, 2004.

Lambert, P. ; Millet, A. et Rispaïl, M., *Variations au cœur et aux marges de la sociolinguistique, Mélanges offerts à Jacqueline Billiez*, Paris, l'Harmattan, 2007.

Léon, Antoine, *Colonisation, enseignement, éducation : étude historique et comparative*, Paris, l'Harmattan, 1991.

Marti, Félix ; Ortega, Paul et Amorrortu, Estibaliz, *Un monde de paroles, paroles du monde*, Paris, l'Harmattan, 2006.

Annexe

Guide d'entretien semi-directif

Prénom :

Age :

A- Quelle(s) sont les langue(s) que vous parliez, quand vous aviez 5 ans, avec votre père et votre mère ?

B- La langue utilisée en famille a le statut juridique de langue (cocher le numéro)

1 nationale 2 minoritaire 3 d'enseignement 4 de travail 5 autre

Si « autre », préciser :

C- Cette langue joue-t-elle un rôle identitaire ? oui non

D- Les jeunes immigrés sont-ils bilingues ? oui non

E- Les termes, « minorités », « ethnies », « communautaire » doivent-ils être tabous en France ? oui non

F- Fonctions sociales

1. En France, cette langue est utilisée pour des communications privées orales
a) en famille b) entre amis c) avec les parents d) avec les enfants

2. Quels sont les domaines de son utilisation en France:

a) religion b) radio- télévision c) enseignement

d) administration e) autres

3. Cette langue est utilisée dans des communications professionnelles écrites :

a) religion b) presse écrite c) enseignement

d) politique e) administration f) autres le ou lesquels

4. Cette langue est perçue par la majorité des locuteurs comme : (cocher la case)

a) un symbole d'identité nationale urbaine rurale

b) un patrimoine (une richesse culturelle) oui non

c) une langue de progrès social oui non

5. Cette langue est utilisée par les locuteurs dans des produits technologiques existants comme

SMS échange sur site(s) Internet aucun autres usages :

6- Quel type de chanson écoutez-vous ?

a) classique b) rai c) rap d) autres le ou lesquels

Pourquoi ?

7. Faut-il défendre les langues maternelles ? Oui non
 Pourquoi ?
8. Etes-vous d'accord avec l'enseignement de l'arabe maghrébin en France ?
 Oui non
 Pourquoi ?.....
9. Etes-vous d'accord avec l'enseignement du tamazight en France ? Oui
 non
 Pourquoi ?.....